

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 2 Juillet 1974 (récépissé n° 07073 du 16 Juillet 1974) le Conseil Municipal a décidé la création d'une bibliothèque municipale.

Par lettre du 12 Septembre 1974, Monsieur le Préfet indiquait que ce projet pourrait bénéficier d'une aide financière de l'Etat au taux de 50 % du montant de la dépense prévue par des devis.

Par lettre du 19 MARS 1975, Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Universités a accordé un crédit exceptionnel de 3.000 Frs pour l'équipement en livres de cette nouvelle bibliothèque.

Elle sera installée dans les locaux municipaux de l'ancienne Mairie, Place Ferri de LUDRES, qu'il suffit d'aménager suivant les devis présentés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- d'aménager les locaux existant à l'ancienne Mairie, Place Ferri à LUDRES, afin d'y installer une bibliothèque municipale.

- accepte les devis suivants :

Société FALCHI, revêtements de sols	1.533,43 Frs TTC
Société FALCHI, peinture	3.920,67 Frs TTC
Entreprise DEMESY, Electricité	2.940,00 Frs TTC
Société BURGEAUD, Equipement	9.629,11 Frs TTC

Total 18.023,21 Frs TTC

- demande de Monsieur le Préfet l'octroi d'une subvention et l'autorisation, pour éviter un coût plus élevé, de commencer les travaux avant

la décision accordant ladite subvention.

- s'engage à financer par prélèvement sur les fonds libres ou par emprunt, si cela est nécessaire, la partie de la dépense restant à la charge de la commune.

- s'engage à inscrire au budget de la commune les crédits de fonctionnement nécessaires.